

Avis du gouvernement du Land de Sarre
en date du 11 octobre 2022
relatif à la recommandation
du Conseil parlementaire interrégional (CPI)
du 13 juillet 2022

**« Relever ensemble les défis du changement climatique dans la Grande Région :
Développer des approches interrégionales pour la gestion transfrontalière des risques d'inondation ! »**

Dans le but de relever les défis du changement climatique dans la Grande Région, le CPI demande :

- de faire de la Grande Région un espace modèle transfrontalier en matière de gestion des risques d'inondation ;

Dans le domaine de la gestion classique des risques d'inondation liés aux crues des rivières, la Grande Région coopère déjà depuis des années de manière intensive et fructueuse grâce à la mise en œuvre de la directive européenne relative à la gestion des risques d'inondation et à la coopération entre le Luxembourg, la France, la Wallonie, la Sarre et la Rhénanie-Palatinat au sein des CIPMS. Les défis posés par le changement climatique, notamment dans le domaine des fortes pluies, ouvrent toutefois de nouvelles problématiques. La demande du CPI peut donc être interprétée comme une évolution vers des projets transfrontaliers concrets liés aux fortes pluies. On pourrait par exemple envisager la création de modèles transfrontaliers de fortes pluies par le développement de modèles nationaux régionaux (partenaires de projet possibles : SL/LUX), la mise à disposition transfrontalière de cartes des risques de fortes pluies (partenaires de projet possibles : SL/LUX), la création d'une base de données sur les risques de fortes pluies (partenaires de projets possible : SL/LUX) ou l'amélioration, sous forme de modèle, de la communication transfrontalière en cas de menace de fortes pluies (partenaires de projet possibles : SL/LUX/FR avec la participation des structures nationales respectives responsables de l'alerte, également de la prévention des risques (par ex. SL : le ministère de l'intérieur, des constructions et des sports, centres nationaux d'annonce des crues).

- de développer des projets de recherche communs et de densifier les réseaux dans le domaine de la recherche ;

Il est utile de développer le savoir-faire en commun et de créer ainsi des effets de synergie.

- d'étendre à la Grande Région des projets modèles régionaux, par exemple en matière d'alerte et de prévision des crues, et de développer ainsi des approches transfrontalières qui servent également à améliorer les possibilités d'information et d'alerte transfrontalières de la population en cas d'événement ;

Dans le domaine des inondations fluviales classiques, la région est bien positionnée, notamment en matière de prévision, par le biais de la coopération au sein des CIPMS, comme nous l'avons déjà mentionné. Les exercices internationaux de prévision des

crues organisés chaque année par les centres d'annonce des crues dans le cadre de la coopération au sein des CIPMS préparent aux situations d'urgence et mettent régulièrement la coopération transfrontalière à l'épreuve.

Dans le champ d'action de l'alerte transfrontalière aux crues, un exercice transfrontalier commun d'inondation est prévu pour 2023 par des communes françaises de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et des communes sarroises avec le soutien du Centre international d'appui aux partenariats « inondations » (HPI) et du Ministère de l'environnement, du climat, de la mobilité, de l'agriculture et de la protection des consommateurs du Land de Sarre. Sur la base des expériences acquises lors de cet exercice, d'autres exercices transfrontaliers de simulation d'inondations pourront être pérennisés, élargis et développés au niveau transfrontalier, notamment dans le but d'améliorer l'alerte de la population et la coopération en matière de prévention opérationnelle des risques, grâce à des projets modèles ultérieurs.

Dans le domaine des fortes pluies, les futurs projets de recherche et de développement transfrontaliers, tels que ceux envisagés actuellement par la HTW en matière d'alerte aux pluies intenses, peuvent conduire, avec le soutien coordonné et transfrontalier des CIPMS, à des solutions concertées et ciblées au-delà des frontières nationales. Dans ce contexte, la HTW (Prof. Yörük) a présenté une idée de projet aux CIPMS et au CPI. Des études préliminaires sont actuellement en cours à la HTW, qui devraient aboutir à une concrétisation plus poussée du projet, qui n'en est pour l'instant qu'à un stade de développement très précoce.

- développer et approfondir le contact entre les autorités et les institutions compétentes au niveau interrégional, tout en renforçant les canaux d'échange interrégional d'informations et de données afin d'améliorer les possibilités de prévision des phénomènes météorologiques extrêmes.

Le développement interrégional approfondi des contacts entre les autorités et institutions compétentes est souhaitable et est déjà mis en œuvre dans des domaines essentiels de la gestion de l'eau par le biais des CIPMS et des institutions qui coopèrent étroitement sous leur égide (par ex. le Comité technique, Centre international d'appui aux partenariats « inondations », HPI). L'accord intergouvernemental de 1987 entre la France, le Luxembourg et l'Allemagne constitue la pierre angulaire de la coopération transnationale et de l'assistance mutuelle en matière de prévision des crues. Depuis, la coopération n'a cessé de s'intensifier et de s'étendre.

Actuellement, les données de plusieurs centaines de stations de mesure de niveau et de climat ainsi que les prévisions météorologiques et les données des radars de précipitations sont mises à la disposition de tous les centres de prévision des crues toutes les heures. En outre, des systèmes d'information et de prévision communs ont été développés, tels que le modèle de bilan hydrologique LARSIM ou la plateforme d'échange des services de prévision des crues PLATIN MS, dont la maintenance et le développement continus ont été fixés dans une « Convention sur la coopération en matière de maintenance et de support pour le système transnational de prévision des crues LARSIM », conclue en 2008. Le service d'annonce des crues de la Sarre intègre dans ses prévisions aussi bien les données du service allemand météorologique DWD que celles de Météo France.

Pour les collaborateurs des centres de prévision, des formations communes sur les systèmes de prévision ainsi que des visites techniques sont organisées au niveau

transfrontalier. En outre, un exercice de prévision international annuel, auquel participent tous les centres de prévision des crues, permet d'entraîner et d'optimiser la procédure et la communication en cas de crue. Des cours de langue pour les collaborateurs ainsi que des mesures de débit communes intensifient l'échange technique international et permettent ainsi d'intérioriser l'idée de coopération transfrontalière.

Il est en outre judicieux d'activer et de renforcer d'autres canaux au niveau transfrontalier, notamment dans le domaine des fortes pluies, qui présentent de nouvelles caractéristiques et de nouveaux acteurs par rapport aux inondations fluviales classiques.

- d'organiser des exercices communs de protection contre les inondations dans les bassins versants des cours d'eau transfrontaliers ;

Les exercices transfrontaliers communs de protection contre les inondations sont utiles pour pouvoir coopérer sans problème en cas de crise, en particulier dans le domaine de la prévention opérationnelle des risques et de la communication transfrontalière à l'interface entre la prévision des crues et la prévention opérationnelle des risques. D'éventuels points faibles peuvent ainsi être mis en évidence et traités en amont. Comme expliqué ci-dessus, un exercice transfrontalier commun franco-allemand sur les inondations est donc prévu pour 2023 avec le soutien du HPI et du ministère compétent côté sarrois.

- de coordonner et d'harmoniser à un stade précoce au niveau international les approches et stratégies développées au niveau national dans le domaine des inondations, en particulier lorsqu'elles sont actualisées, par exemple en tant que leçon à tirer des événements d'inondation.

La coordination et l'harmonisation internationales des approches et stratégies développées au niveau national, notamment en amont des mises à jour nationales prévues (initiées par exemple par les inondations catastrophiques de l'été 2021), sont utiles et nécessaires. Il est donc prévu que cela se traduise par une extension correspondante du mandat du groupe « Protection contre les inondations et hydrologie » (groupe de travail CIPMS-IH). Le projet de mandat correspondant a été élaboré au sein du groupe IH et doit être soumis pour décision à l'Assemblée plénière des CIPMS en décembre 2022. La souveraineté de chaque pays dans le processus décisionnel national respectif reste bien entendu préservée. C'est pourquoi il est particulièrement important, notamment pour prévenir les effets négatifs des décisions nationales, d'informer, d'impliquer et de sensibiliser également les niveaux de décision nationaux à un stade précoce.